#### Commission des solidarités



# 441 - Aide au maintien à domicile des personnes âgées

## **Propositions financières Budget Primitif 2013**

## Rapport n° CG/2012/143

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2013. Les propositions financières en faveur du maintien à domicile des personnes âgées recouvrent en premier lieu les prestations d'aide sociale obligatoires : l'aide ménagère et l'allocation de services ménagers sont accordées aux personnes âgées dont les revenus sont inférieurs à un plafond fixé par décret.

Ces aides sont réglées aux associations agréées sur présentation de factures ou versées directement aux bénéficiaires.

#### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

| Libellé<br>Pôle | Libellé Direction        | Projet Budget Primitif 2013 |  |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------|--|
| PAP             | Direction de l'Autonomie | 381 300 €                   |  |
|                 | TOTAL                    | 381 300 €                   |  |

## 4411 - Aides ménagères à domicile

Le nombre de bénéficiaires de l'aide-ménagère à domicile est resté stable depuis la fin de l'année 2011. Le montant des crédits sollicités pour 2013 (300 000 €) au titre des frais d'intervention d'aide-ménagère a été ajusté au vu des consommations constatées au compte administratif 2011.

En 2013, sont à ajouter les frais de gestion pour la télégestion (70 000 €).

### 4414 - Formation des aidants naturels

La prévention de l'épuisement et de l'isolement des aidants naturels constitue un axe prioritaire dans le schéma gérontologique 2010-2014. Les crédits inscrits seront affectés au pilotage d'animations et à la réalisation de formations à destination de ces publics.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

| Code | Libellé Mode d'action  | Crédits inscrits<br>au BP précédent |   | Crédits proposés<br>au BP |
|------|--|-------------------------------------|---|---------------------------|
| 4411 | Aides ménagères à domicile, allocations de services ménagers | 330 000,00                          | € | 370 000,00 €              |
| 4414 | Formation des aidants naturels                               | 11 300,00                           | € | 11 300,00 €               |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL